



A l'assemblée générale de l'Association des  
Parents d'Elèves de Confignon et de Cressy

**RAPPORT DES CONTRÔLEURSSUR LES COMPTES DE L'EXERCICE  
DU 1<sup>er</sup> AOUT 2022 AU 31 JUILLET 2023  
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE CONFIGNON ET DE CRESSY  
(APECC)**

---

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle de votre association, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales et statutaires, les comptes annuels arrêtés au 31 juillet 2023.

Nous avons constaté ce qui suit :

- Le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité;
- La comptabilité est tenue avec exactitude;
- L'état de la fortune et des résultats de l'association répond aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

Sur la base de notre examen, nous vous proposons d'approuver les comptes qui nous sont soumis.

Confignon, le

25 septembre 2023

Félicien Mazzola